



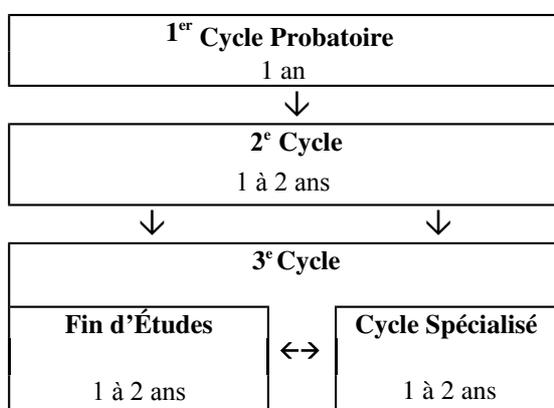
Les Disciplines d'Érudition

Composition Musicale Instrumentale et Vocale
Composition Électroacoustique

**DÉPARTEMENT DES DISCIPLINES
D'ÉRUDITION**
Composition Musicale Instrumentale
et Vocale
Composition Électroacoustique

**Composition Musicale Instrumentale et
Vocale**

A) **Cursus :**



B) **MODALITÉS D'ADMISSION :**

Les épreuves d'admission comprennent :

- Épreuves de formation musicale
- Commentaires d'écoute (époque, style, timbres, formes...) à partir de l'audition d'œuvres ou de fragments d'œuvres.
- Harmonisation d'un choral et composition de variations. (Les candidats peuvent être exemptés de cette épreuve s'ils sont titulaires du Certificat de Fin d'Études d'Écriture)
- Interprétation instrumentale ou vocale (œuvre au choix du candidat)
- Entretien avec le jury permettant d'apprécier les objectifs du candidat et s'appuyant, le cas échéant, sur une présentation de travaux déjà réalisés. (supports écrits et/ou enregistrés)

C) **CONTRÔLES ET EXAMENS :**

- Le 1^{er} Cycle constitue une période de stage qui permet d'évaluer l'aptitude des élèves.
- À l'issue du 1^{er} Cycle, le jury de l'examen de fin d'année désigne les élèves admis en 2^e Cycle.
- Le passage d'un cycle à l'autre s'effectue sur examen.

D) **DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES OBLIGATOIRES**

- * Écriture : jusqu'au niveau requis pour l'obtention du CEM ou du DEM de composition (cf. E/A et E/B)
- * Analyse : jusqu'au niveau requis pour l'obtention du CEM ou du DEM de composition (cf. E/A et E/B)
- * Instrumentation : cursus complet.
- * Électroacoustique : initiation à la composition électroacoustique (stages).

E) **RÉCOMPENSES :**

➤ **1^{er} Cycle Probatoire :**

Admission en 2^e Cycle

➤ **2^e Cycle :**

Mention Très Bien : admission en 3^e Cycle Spécialisé
Mention Bien : admission en 3^e Cycle Fin d'Études.
Mention Assez Bien : ne donne pas accès au 3^e Cycle.

➤ **3^e Cycle :**

A/ Fin d'Études :

Certificat de Composition musicale instrumentale et vocale

Mention Très Bien, Mention Bien.

Mention Assez Bien : ne donne pas lieu à délivrance du certificat.

le **Certificat d'Études Musicales (CEM)**

est délivré aux candidats qui ont obtenu les unités de valeur suivantes :

- 1) Certificat de Composition musicale
- 2) Analyse : mention TB/B en fin de second cycle
- 3) Écriture mention TB/B en fin de second cycle
- 4) Certificat d'Instrumentation
- 5) Réalisation d'une courte pièce électroacoustique sous la direction du professeur de composition électroacoustique.

B/ Cycle Spécialisé :

Diplôme de Composition musicale instrumentale et vocale.

Mention Très Bien, Mention Bien.

Mention Assez Bien : ne donne pas lieu à délivrance du diplôme.

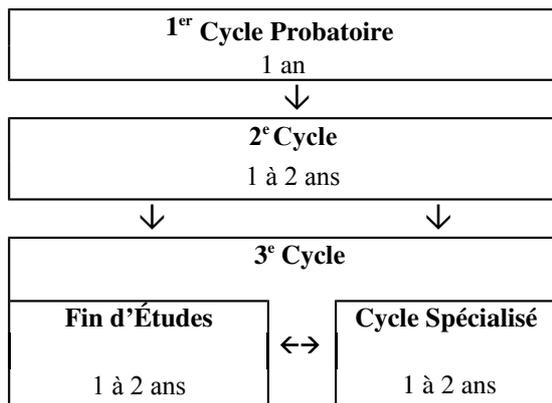
le **Diplôme d'Études Musicales (DEM)**

est délivré aux candidats qui ont obtenu les unités de valeur suivantes :

- 1) Diplôme de Composition musicale
- 2) Certificat de Fin d'Études d'Écriture
- 3) Diplôme d'Analyse
- 4) Certificat d'Instrumentation
- 5) Réalisation d'une courte pièce électroacoustique sous la direction du professeur de composition électroacoustique.

Composition Électroacoustique

A) CURSUS :



B) MODALITÉS D'ADMISSION :

Les épreuves d'admission comprennent :

- Épreuves de formation musicale
- Commentaire d'écoute (époque, style, timbres, formes...) à partir de l'audition d'œuvres ou de fragments d'œuvres.
- Interprétation instrumentale ou vocale (œuvre au choix du candidat)
- Entretien avec le jury permettant d'apprécier les objectifs du candidat et s'appuyant, le cas échéant, sur une présentation de travaux déjà réalisés.

C) CONTRÔLES ET EXAMENS :

- Le 1^{er} Cycle constitue une période de stage qui permet d'évaluer l'aptitude des élèves.
- A l'issue du 1^{er} Cycle, le jury de l'examen de fin d'année désigne les élèves admis en 2^e Cycle.
- Durant le premier et le second cycle, l'étudiant est amené à définir son projet, et par là, son parcours dans les différentes disciplines complémentaires. (cf. D)
- La fin du second cycle est sanctionnée par un examen délivrant le **Brevet d'électroacoustique**

• Admission en troisième Cycle :

L'admission en troisième cycle est prononcée par le Directeur sur avis du professeur, pour les élèves qui satisfont aux conditions suivantes :

- pour une admission en Cycle Fin d'Études :
 - Brevet d'électroacoustique (mention TB ou B)
 - Formation musicale : entrée en 2C3
- pour une admission en Cycle spécialisé:
 - Brevet d'électroacoustique (mention TB ou B)
 - Certificat d'Initiation en Analyse mention TB ou B (admission en second cycle d'analyse)

• Réorientation :

Les élèves ayant obtenu le CFEM d'électroacoustique peuvent bénéficier d'une année supplémentaire pour concourir en Cycle Spécialisé. Ils doivent alors remplir les conditions d'accès définies ci-dessus. Cette réorientation est prononcée par le Directeur après consultation des professeurs.

D) DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

- Durant le premier et le second cycle, les disciplines complémentaires sont facultatives mais conditionnent la poursuite des études au-delà du Brevet.
- Durant le 3^e cycle, les disciplines complémentaires ont un caractère obligatoire jusqu'au niveau requis pour l'acquisition du CEM ou du DEM de composition électroacoustique. (voir ci-dessous)

E) RÉCOMPENSES :

➤ 1^{er} Cycle Probatoire :

Admission en 2^{ème} Cycle

➤ 2^e Cycle :

Brevet d'électroacoustique.

Mention Très Bien, Bien, Assez Bien.

Un brevet obtenu avec la mention AB ne permet pas d'accéder au 3^e Cycle.

➤ 3^e Cycle :

A/ Fin d'Études :

Certificat de Composition musicale électroacoustique

Mention Très Bien, Mention Bien.

Mention Assez Bien : ne donne pas lieu à délivrance du certificat.

le Certificat d'Études Musicales (CEM)

est délivré aux candidats qui ont obtenu les unités de valeur suivantes :

- 1) Certificat de Composition musicale électroacoustique
- 2) Certificat d'initiation en analyse /ou en histoire /ou certificat de pratique collective (participation à une pratique collective de chant choral ou orchestre pendant toute la durée du 3^e Cycle.)
- 3) Rédaction d'un mémoire portant sur une thématique liée à la musique électroacoustique
- 4) Réalisation d'une courte pièce instrumentale ou vocale sous la direction du professeur de composition instrumentale.

B/ Cycle Spécialisé :

Diplôme de Composition musicale électroacoustique

Mention Très Bien, Mention Bien.

Mention Assez Bien : ne donne pas lieu à délivrance du diplôme.

le Diplôme d'Études Musicales (DEM)

est délivré aux candidats qui ont obtenu les unités de valeur suivantes :

- 1) Diplôme de Composition musicale électroacoustique
- 2) Analyse : 2^e Cycle 1^{ère} année : mention TB / B /AB
- 3) Écriture : certificat d'initiation
- 4) Rédaction d'un mémoire portant sur une thématique liée à la musique électroacoustique
- 5) Réalisation d'une courte pièce instrumentale ou vocale sous la direction du professeur de composition instrumentale.